

PARTIE II

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR SUR LE PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE DE VINCENDO SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

SOMMAIRE - CONCLUSIONS

numéro	Intitulé	page
1) CONTEXTE DU PROJET ET ENJEUX		
1.1	Le contexte	17
1.2	Les enjeux du projet	17
2) L'ENQUETE PUBLIQUE		
2.1	Objet	17
2.2	Analyse synthétique du dossier	17
2.3	Déroulement et climat de l'enquête	18
2.4	Observations recueillies , propositions et contre-propositions	18
3) EVALUATION DES OBSERVATIONS PAR RAPPORT AU MEMOIRE EN REPONSE		
3.1	Bilans thématiques	18
3.2	Bilan global et recommandations	19
4) RESUME DES CONCLUSIONS ET AVIS RELATIF AU PROJET		19

1) Contexte du projet et enjeux

1.1) Le contexte: Il s'agit pour la commune de réaliser une extension du cimetière de Vincendo, eu égard au manque de place prévisible à court terme, pour satisfaire aux dispositions de l'article L 2223-2 du CGCT imposant un terrain consacré aux inhumations cinq fois supérieur au nombre présumé de morts enterrés chaque année.

1.2) Les enjeux: Les enjeux identifiés sont d'ordre fonciers du fait de la modification possible de la voie de circulation existante, environnementaux en raison de l'aménagement du site et des abords. La parcelle CX 211 d'une superficie de 3087 m² devra passer de la zone U5 à Nci couvrant les cimetières.

2) L'enquête publique

2.1) Objet: L'enquête publique a eu pour objet d'informer et de recueillir les observations du public concernant le projet d'extension du cimetière communal de Vincendo, situé allée des Rameaux sur le territoire de la commune de Saint-Joseph.

2.2) Analyse synthétique du dossier: Les pièces du dossier ont parfaitement permis d'appréhender la globalité du projet envisagé. Les questions que j'ai posées dans le procès-verbal de synthèse des observations visaient essentiellement à expliciter certains points.

2.3) Déroulement et climat de l'enquête: L'enquête s'est déroulée du 28 août au 26 septembre 2025 sans aucun problème et en parfaite collaboration avec les intervenants (mairie et SPLA). L'information a été effective, tant au niveau des parutions dans la presse et de la mise en ligne sur le site web de la mairie, qu'au niveau de l'affichage fort complet aux abords du cimetière. Le report de la permanence du 18 septembre au 19 septembre 2025 n'a pas eu d'incidence, les communiqués ad hoc ayant été faits en mairie et sur le site web communal.

2.4) Observations recueillies, propositions et contre-propositions:

Une seule observation a été faite, relative à la nécessité d'agrandissement du cimetière en raison de l'accroissement de la population de Saint-Joseph. Il n'y a pas eu de proposition ou contre-proposition durant l'enquête.

3) Evaluation des observations par rapport au mémoire en réponse

3.1) Bilans thématiques:

La réponse aux thèmes relevés dans le PV de synthèse des observations, pour lesquels une réponse du Maître d'Ouvrage a été sollicitée, résulte exclusivement de la suite données aux questions que j'ai posées puisque l'observation faite par mail n'a pas été commentée.

- Sur les PMR: L'intégration de la réhabilitation des sanitaires et l'aménagement d'un parvis pour rendre l'ensemble accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) ne seront pas réalisés lors de la première phase de travaux (version 2 du dossier EP), le MO privilégiant les travaux de terrassement. Néanmoins il a confirmé l'exécution à l'occasion de la seconde phase d'extension. Cette prise en compte du handicap est souhaitable à chaque fois la configuration des lieux le permet, que ce soit à l'occasion de la réhabilitation de structures existantes ou lors de la construction de nouvelles. Elle répond aux critères énoncés dans la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées de 2006 (article 9 sur l'accessibilité), sans oublier que chaque action positive dans ce domaine contribue à mettre en exergue la politique d'inclusion de la collectivité vis à vis des personnes handicapées.
- Sur la modification du PLU: Le MO répond que *le foncier ciblé n'est pas un ER pour l'extension du cimetière et qu'à ce jour aucun projet de modification de zonage n'est prévu*. Il est précisé dans le dossier d'EP que *le projet devra être en accord avec le PLU*, - le site d'extension étant actuellement situé en zone U5 et non en Nci - et dans l'arrêté (article 1°) la première phase est qualifiée d'*urgente*. L'objectif serait de dégager une voie opérationnelle conciliant ces deux éléments.
- Sur le suivi piézométrique: Si des avis divergents s'expriment sur la nécessité ou non d'un suivi, la transmission du rapport hydrogéologique et des recommandations à l'ARS qui statuera apparaît comme une mesure raisonnable visant à sécuriser le projet.
- Sur la capacité de l'extension: Hormis la version 2 qui reste à 96 concessions doubles, l'approche pragmatique visant à prévoir ± 200 concessions doubles dans le cadre de l'extension globale, tout en indiquant la possibilité d'une variante en raison de l'adaptation aux contraintes techniques, est conforme au projet.

3.2) Bilan global et recommandations:

L'information fournie sur l'enquête publique ne souffre aucune critique mais pourtant, à l'instar d'autres enquêtes, la participation du public a été inexistante. Ce projet d'extension du cimetière aborde cependant une thématique universelle, celle de la place des morts dans notre société, qui concerne tout le monde. Le constat du désintérêt est – peut-être – susceptible d'être pondéré par le fait que la population de Saint-Joseph a été prévenue du projet d'agrandissement en amont lors de plusieurs réunions organisées par la mairie. Le sujet était déjà abordé en 2022, divers sites de presse faisant état de la volonté du maire de solutionner la saturation des cimetières.

La mairie de Saint-Joseph, bien que l'enquête publique ait pris fin, pourra malgré tout continuer à communiquer sur le projet auprès des habitants, le rapport d'enquête étant un des éléments à sa disposition à cet effet.

4) Résumé des conclusions et avis relatif au projet

L'état du nombre de décès enregistrés de 2019 au 6 août 2025 (1664) et du nombre d'inhumations pour la même période (1580) sur le territoire communal prouve sans conteste la nécessité de prévoir un terrain consacré à l'inhumation des morts cinq fois plus étendu que nécessaire annuellement (article L 2223-2 du CGCT). Le nombre d'inhumations réalisées sur le cimetière de Vincendo est de 607 sur 55 mois (2019 à juillet 2025), ce qui permet une extrapolation à environ 133 inhumations/an.

La part des personnes âgées de 75 ans et plus était de 5.7% de l'ensemble de la population en 2016 et de 6.6% en 2022 (source: Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, géographie au 01/01/2025), soit une augmentation de 20.66% durant ces quelques années.

Ces chiffres justifient le projet retenu de la création de 96 concessions, dans la première phase qualifiée d'urgente dans l'arrêté municipal, pour un montant prévisionnel d'un peu plus de 500 000 €. Ultérieurement, l'achèvement de la globalité des travaux avec un nombre total d'environ 200 concessions et 30 columbariums s'avère nécessaire pour couvrir la prochaine décennie.

Au terme de l'enquête publique menée, il m'est permis d'estimer que les garanties offertes par le suivi piézométrique et le fait qu'il s'agisse d'une extension d'un cimetière existant, donc avec une connaissance du terrain et du milieu avoisinant, font que rien ne s'oppose à un passage en zone Nci de la parcelle CX 211 et aux travaux subséquents d'aménagement pour la réalisation de ce projet manifestement utile pour la population de Saint-Joseph en général et de Vincendo en particulier.

Aussi, vu ce qui précède tant dans mon rapport que dans mes conclusions, j'émets un **AVIS FAVORABLE** au projet d'extension du cimetière de Vincendo sur le territoire de la commune de Saint-Joseph.

Fait à Saint-Pierre, le 2 octobre 2025



The image shows a handwritten signature in black ink. The name "Philippe GARCIA" is written in a cursive style, with "GARCIA" in all caps. Above the signature, the text "Le commissaire enquêteur" is written in a smaller, more formal hand. The entire signature is enclosed within a large, roughly drawn oval shape.